

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR INTERNET

La souscription d'un abonnement dans un centre de remise en forme MAGIC FORM, quelle qu'en soit la durée, emporte l'adhésion aux conditions générales de vente ci-après :

Article 1 - Cadre juridique :

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet d'informer l'adhérent sur les conditions de la vente des abonnements en ligne MAGIC FORM ainsi que sur ses droits et obligations en cas de souscription à un abonnement en ligne MAGIC FORM.

Le contrat d'adhésion constitue avec le règlement intérieur et les présentes conditions générales de vente le seul et unique cadre des relations juridiques entre l'adhérent et MAGIC FORM à l'exclusion de tout autre document ou brochure publicitaire.

L'adhérent reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur avant la conclusion de son contrat d'adhésion.

La souscription à un abonnement en ligne vaut donc acceptation sans restriction ni réserve des présentes Conditions Générales de Vente.

Article 2 – Objet :

Après avoir visité les installations du club et/ou avoir pris connaissance des prestations proposées, l'adhérent déclare vouloir souscrire un contrat d'abonnement en ligne nominatif et incessible avec MAGIC FORM, cocontractant l'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations des clubs MAGIC FORM, dans le cadre de l'abonnement choisi comprenant selon le choix retenu notamment: body fitness, musculation, cours collectifs, cardio-training et selon un prix et des modalités financières indiquées dans le contrat d'adhésion.

Article 3 - Garantie de prix et indexation :

En exécution des dispositions légales, le prix fixé au contrat d'adhésion est garanti, cependant et dans le cas des abonnements à durée indéterminée, le club se réserve la faculté d'indexer annuellement le montant de la cotisation mensuelle, sur l'indice des « prix à la consommation pour les ménages » publié par l'INSEE, l'indice de référence étant le dernier indice connu douze mois avant l'indexation, sous réserve d'informer l'adhérent dans un délai de deux mois avant l'application du nouveau prix.

Une facture est remise à l'adhérent au jour de la souscription en ligne au contrat d'adhésion.

Article 4 - Conditions d'accès :

L'adhérent muni de sa carte validée est autorisé sur présentation de celle-ci, à pénétrer dans les locaux du club et à en utiliser les installations dans le cadre des horaires d'ouverture. Les horaires d'ouverture ne peuvent être modifiés sans motif valable et les éventuelles modifications sont portées à la connaissance des adhérents par voie d'affichage (horaires des mois de juillet et août dits « horaires d'été », fermeture pendant travaux, cas de force majeure). Ces modifications pourront faire l'objet de prorogations du contrat d'adhésion égales aux périodes de fermeture.

L'adhérent reconnaît à la direction du club, la faculté d'exclure de l'établissement, après envoi d'une mise en demeure restée infructueuse, toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue serait contraire aux bonnes mœurs ou notoirement gênante pour les autres adhérents, non conforme aux présentes conditions générales au contrat d'adhésion ou au règlement intérieur du club.

Article 5 - Force majeure et motifs légitimes :

L'adhérent reconnaît que son abonnement lui ouvre droit à l'utilisation des installations et au bénéfice des prestations énoncées aux termes des présentes. En cas de non utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, c'est-à-dire pour un motif légitime ou en cas de force majeure, l'adhérent peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé au club choisi lors de son inscription en ligne.

La résiliation est effective à l'issue d'un délai de deux (2) mois à compter de la date de réception de la demande de résiliation.

Par motif légitime ou cas de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants : maladie ou accident grave nécessitant une impossibilité de fréquenter le club pendant plus de six mois justifiés par l'arrêt de travail correspondant (pour un arrêt de travail d'une durée de trois mois et plus, un report des droits sera accordé à l'adhérent du club), décès, mutation professionnelle.

Article 6 – Pratique de l'activité physique :

L'adhérent atteste que sa constitution physique et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général et plus particulièrement d'utiliser les services, les activités, le matériel et les installations proposées par le club.

En conséquence, toute maladie, affection congénitale ou acquise, conséquence d'accident, dont le diagnostic a été porté antérieurement à la date de signature du contrat, ne pourra justifier une résiliation anticipée du contrat d'adhésion.

Article 7 - Responsabilité civile, dommage corporel :

Le club est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel conformément à l'article 37 de la loi du 16 juillet 1984 et suivant le Code du sport.

Cette assurance a pour objet de garantir le club contre les conséquences pécuniaires et de responsabilité civile encourues au titre des dommages causés à autrui du fait de l'exploitation : dommages corporels, matériels, immatériels...

La responsabilité du club ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations dans la mesure où les consignes ont été portées à la connaissance de l'adhérent avant la signature de son contrat d'adhésion et qu'elles sont présentes dans la salle de sport directement sur les appareils avec du personnel présent et formé à disposition de l'adhérent pour toute explication complémentaire pendant les horaires d'ouverture du club MAGIC FORM.

De son côté, l'adhérent est invité à souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, pendant l'exercice des activités du club.

Conformément à l'article 38 de la loi du 16 juillet 1984, le club informe l'adhérent de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties susceptibles de réparer les atteintes à l'intégrité physique dont il pourrait être victime en cas de dommages corporels, et ce auprès de l'assureur de son choix.

Article 8 – Vestiaire :

L'adhérent peut utiliser des casiers individuels à fermeture traditionnelle dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

En cas d'utilisation par l'adhérent d'un casier individuel à fermeture traditionnelle, il lui est expressément rappelé l'obligation de se pourvoir d'un cadenas de sécurité afin de pouvoir le fermer.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le club car les cadenas

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR INTERNET

seront automatiquement coupés sans aucune indemnisation pour l'adhérent.

Article 9 – Durée – Résiliation :

Durée :

Le présent contrat est conclu pour une durée définie au contrat d'adhésion : CDI (contrat à durée indéterminée) ou CDD (contrat à durée déterminée). Il prend effet dès la validation de la commande en ligne sur le site « magic-form.fr ». L'adhérent pourra récupérer sa carte dans le club dans lequel il s'est inscrit dès validation de sa commande.

Renouvellement : le CDI, à l'expiration de la durée minimale de 12 mois, se renouvelle tacitement de mois en mois. Le CDD prend fin à l'expiration de la durée définie lors de sa conclusion.

Résiliation à l'initiative de l'adhérent :

Dans le cadre des contrats d'abonnement à durée indéterminée, la demande de résiliation est possible à tout moment après l'expiration de la durée minimale de 12 mois à compter de la date du premier prélèvement bancaire mensuel. La demande de résiliation devra être adressée par courrier recommandé avec avis de réception, en respectant un préavis de deux (2) mois. Au plus tard, l'adhérent devra remettre sa carte d'adhésion à la date d'expiration du contrat.

Résiliation à l'initiative du club :

L'abonnement est résilié de plein droit par le club aux motifs suivants sans réponse de l'adhérent au courrier l'avertissant de la résiliation envisagée dans un délai de 8 jours à compter de son émission :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement, fausse déclaration, falsification des pièces, - en cas de fraude dans l'utilisation de la carte d'accès nominative du club,
- en cas de défaut de paiement dans les conditions suivantes :

Un premier incident de paiement donne lieu à la suspension de la carte d'abonnement du club en attendant la régularisation ainsi qu'une participation de 10 euros au titre des frais de banque et de gestion que le centre devra régler en raison de l'impayé.

En cas de persistance du défaut de paiement et après l'envoi d'une mise en demeure d'avoir à régler les sommes dues au titre de l'abonnement restée infructueuse, le club constate la fin du contrat et se réserve de poursuivre le paiement des sommes dues jusqu'au terme du contrat à durée déterminée ou, en cas de contrat à durée indéterminée, les arriérés et une pénalité représentant 3 mois d'abonnement.

Dans ces cas, le montant des frais d'inscription et d'abonnement reste acquis au club.

Article 10 – Paiement :

Droits d'entrée : le tarif des droits d'entrée est précisé au contrat d'adhésion. Au jour de la souscription en ligne du contrat d'adhésion, l'adhérent règle en ligne par carte bancaire les droits d'entrée qui seront définitivement acquis à MAGIC FORM.

Frais de carte : le tarif des frais de carte est précisé au contrat d'adhésion. Au jour de la souscription en ligne du contrat d'adhésion, l'adhérent règle par carte bancaire les frais de carte qui seront définitivement acquis à MAGIC FORM

Cotisation mensuelle : le tarif de la cotisation mensuelle est précisé au contrat d'adhésion.

Incident de paiement : comme exposé à l'article 9 des présentes, en cas de prélèvement impayé, il sera facturé à l'adhérent un montant forfaitaire de 10 € au titre des frais bancaires que le club aura dû supporter en raison de ce rejet de prélèvement. Le montant du prélèvement impayé pourra être réglé par tout autre moyen de paiement directement à l'accueil du club.

Invitation : toute personne invitée par un adhérent devra verser 5 € pour une séance découverte. Ces frais lui seront remboursés

pour toute inscription à un abonnement annuel. L'invité se soumet au règlement intérieur. Cette invitation est valable une seule fois par personne.

Article 11 – Droit de rétractation

L'adhérent dispose d'un délai de quatorze (14) jours francs à compter de sa demande d'adhésion en ligne sur le site « magic-form.fr » pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à justifier de motifs, ni à payer de pénalités, en application de l'article L.121-21 du Code de la Consommation.

L'adhérent doit informer MAGIC FORM de sa volonté de se rétracter par e-mail à l'adresse suivante : mcf_sarl@yahoo.fr au moyen du formulaire type de rétractation accessible en ANNEXE des conditions générales de vente.

Le délai de quatorze (14) jours court à compter de la validation de l'abonnement en ligne par MAGIC FORM.

En cas de rétractation, MAGIC FORM rembourse à l'adhérent les sommes perçues par elle, en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé par l'adhérent, dans un délai de 14 jours à compter de la connaissance par MAGIC FORM de la volonté de rétractation de l'adhérent.

Dans l'hypothèse où, l'adhérent a souhaité que son abonnement débute avant la fin du délai de rétractation de 14 jours francs, il devra, dans ce cas, régler sa cotisation mensuelle au prorata du nombre de jours écoulés entre le début de l'abonnement et la réception de la lettre de rétractation par MAGIC FORM.

Article 12 – Accès au réseau MAGIC FORM :

L'abonnement souscrit donne un droit d'accès à l'ensemble des salles du réseau MAGIC FORM de France. La liste des salles du réseau MAGIC FORM est disponible à l'accueil des clubs et sur le site www.magic-form.fr

L'adhérent bénéficie de l'ensemble des activités proposées dans tous les clubs du réseau MAGIC FORM pendant la durée de son abonnement : body fitness, musculation, cours collectifs, cardio-training.

Pour accéder aux clubs autres que celui dans lequel il a récupéré sa carte d'abonné, l'adhérent devra se présenter au responsable du club afin d'obtenir son agrément et faire valider son badge d'accès.

Le responsable de chaque établissement ne pourra refuser l'accès à son club qu'en cas de non-respect des règles énoncées aux présentes conditions générales de vente et/ou au règlement intérieur.

Article 13 – Règlement intérieur, règles de sécurité et d'hygiène :

L'adhérent déclare avoir reçu le règlement intérieur préalablement à la souscription en ligne de son abonnement, il déclare s'y conformer, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter notamment les consignes suivantes :

- la présence des enfants est exclue dans l'enceinte du club pour des raisons de sécurité.
- l'interdiction de fumer à l'intérieur et devant la porte d'entrée de l'établissement.
- le port de vêtements et plus spécifiquement de chaussures de sport exclusivement dédiées à un usage en intérieur afin de préserver la propreté des lieux.
- l'emploi d'une serviette sur les appareils et tapis de sol.
- désinfecter sa place et son matériel après utilisation au moyen de produits de nettoyage prévu à cet effet.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUR INTERNET

- ranger le matériel après utilisation.
- interdiction de toucher aux écrans géants et de TV.
- interdiction d'apporter de la nourriture dans les salles d'entraînement.
- l'adhérent s'engage, en cas d'accident dont il serait témoin, à appeler immédiatement les secours.
- les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation d'adhérent ou d'une séance découverte sont soumises au même règlement que les adhérents et devront déposer obligatoirement une pièce d'identité pendant leur séance.

Article 14 – Loi informatique et libertés :

Toutes les données communiquées à MAGIC FORM constituent des données confidentielles, à savoir notamment : les prénoms, noms, coordonnées postales, téléphoniques et électroniques de l'adhérent, ainsi que ses références bancaires.

MAGIC FORM s'engage à respecter la confidentialité de ces données personnelles et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Conformément aux obligations légales, MAGIC FORM conserve ces informations dans des conditions de sécurité renforcées et selon des durées limitées dans le temps proportionnel aux finalités pour lesquelles elles ont été communiquées.

L'adhérent peut, sans frais, exercer son droit d'accès, de rectification ou de suppression de ses données personnelles en s'adressant par écrit au siège social de la société identifiée au contrat d'adhésion. L'adhérent peut s'opposer sans frais à la collecte de ses données personnelles à des fins de démarchage commercial.

Article 15 – Cookies :

Afin de permettre une reconnaissance de l'appareil de l'adhérent et pouvoir lui fournir des fonctionnalités, MAGIC FORM utilise des « cookies ».

L'adhérent peut s'opposer à l'enregistrement de cookies en configurant son navigateur de façon appropriée.

Article 16 – Droits de propriété intellectuelle :

La marque « MAGIC FORM », ainsi que l'ensemble des signes et plus généralement toutes les autres marques, illustrations, images et logos figurant sur les produits, leurs accessoires et/ou leurs emballages, qu'ils soient déposés ou non, sont et demeurent la propriété exclusive de « MAGIC FORM ».

Toute reproduction totale ou partielle, modification ou utilisation de ces marques, illustrations, images et logos, pour quelque motif et sur quelque support que ce soit, sans accord exprès et préalable de « MAGIC FORM » est strictement interdite.

Il en est de même de toute combinaison ou conjonction avec toute autre marque, symbole, logo et plus généralement tout signe distinctif destiné à former un logo composite. Il en ira de même pour tous droits d'auteur, dessins et modèles, brevets qui sont la propriété de « MAGIC FORM ».

Article 17 – Litiges - droit applicable - juridiction compétente :

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à l'application du droit français.

« Toute réclamation doit être adressée par écrit à la société MAGIC FORM / GROUPE MATEUS à l'adresse de son siège social : GROUPE MATEUS, 6 impasse Pierre Laurens, 94500 Champigny-sur-Marne.

Conformément à l'article L. 152-1 du code de la consommation, vous pouvez recourir gratuitement au service de médiation MEDICYS dont nous relevons : par voie électronique : www.medicys.fr, ou par voie postale : MEDICYS 73, Boulevard de Clichy 75009 Paris"

Tout litige qui n'aurait pas pu être résolu amiablement susceptible de résulter de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et de ses suites seront portés, selon le montant du litige, devant le Tribunal compétent du lieu de l'exécution de la prestation de service.

ANNEXE :

MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire par email : mcf_sarl@yahoo.fr uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de la société MAGIC FORM, 6 impasse Pierre Laurens, 94500 Champigny-sur-Marne.

Je vous notifie par la présente la rétractation de mon contrat portant sur l'adhésion aux clubs MAGIC FORM pour l'année en cours.

Ma souscription en ligne a été faite le ... (à compléter)

Au nom de ... (à compléter plus adresse)

Signature :